

18 juil 2020 -09:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2020

Contribution supplémentaire au Poverty Reduction and Growth Trust du FMI

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'ouverture d'une ligne de crédit par la Banque nationale de Belgique au profit du Fonds monétaire international via une contribution supplémentaire au *loan account* du *Poverty Reduction and Growth Trust*.

Le *Poverty Reduction and Growth Trust* (PRGT) est l'outil de financement concessionnel par excellence du FMI, permettant de mieux répondre aux besoins des pays à faibles revenus. Le Fonds monétaire international (FMI) a invité plusieurs États membres, dont la Belgique, à fournir une contribution supplémentaire au *loan account* du PRGT. En Belgique, les contributions au *loan account* doivent être mises à disposition sous la forme d'une ligne de crédit accordée par la Banque nationale de Belgique (BNB), avec octroi de la garantie de l'État.

Le Conseil des ministres donne dès lors son accord sur la ligne de crédit que la BNB accordera au FMI aux fins d'une contribution supplémentaire d'un montant de 350 millions DTS (droits de tirage spéciaux) au *loan account* du PRGT. Le contrat de prêt est conclu pour le compte de l'État, qui accepte ainsi tous les risques, frais, provisions, intérêts et charges.

L'objectif poursuivi est de garantir le financement du PRGT afin de pouvoir fournir une assistance financière aux pays à faibles revenus, qui souffrent terriblement de la pandémie Covid-19. Dans ce cadre, le FMI anticipe une demande importante de prêts concessionnels et estime donc que le *loan account* doit être alimenté par des moyens financiers complémentaires. L'objectif du Fonds est de porter ces moyens à un montant de 12,5 milliards DTS. Les ressources financières alimentant le PRGT proviennent de dons, de prêts ou de dépôts des membres du FMI, essentiellement de pays industrialisés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be